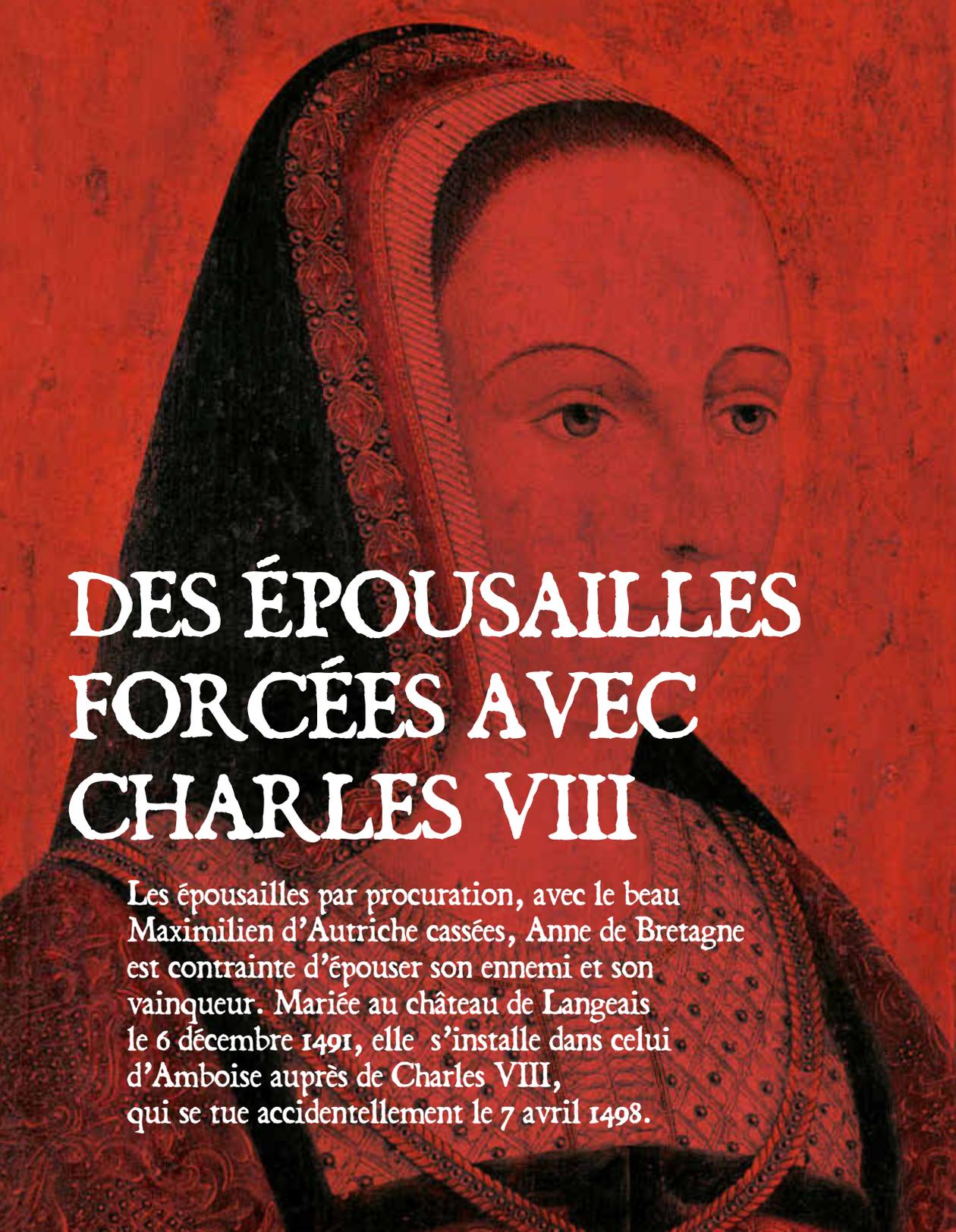


THIERRY JIGOUREL

ANNE  
DE BRETAGNE

DU DUCHÉ AU ROYAUME

Editions OUEST-FRANCE



# DES ÉPOUSAILLES FORCÉES AVEC CHARLES VIII

Les épousailles par procuration, avec le beau Maximilien d'Autriche cassées, Anne de Bretagne est contrainte d'épouser son ennemi et son vainqueur. Mariée au château de Langeais le 6 décembre 1491, elle s'installe dans celui d'Amboise auprès de Charles VIII, qui se tue accidentellement le 7 avril 1498.

# ANNE DANS UNE PRISON DORÉE

C'est la mort dans l'âme qu'Anne se résout à épouser son vainqueur. Les noces sont célébrées à Langeais, une des résidences du roi de France, sise au bord de la Loire, le 6 décembre 1491. L'atmosphère est plutôt lourde. Normal, ces épousailles tiennent bien davantage de la prise de guerre que du mariage librement consenti. Le message délivré aux Rennais par Jean



MARIAGE DE CHARLES VIII & D'ANNE DE BRETAGNE (1491)

Chromolithographie du début du xx<sup>e</sup> siècle représentant le mariage d'Anne et de Charles VIII, au château de Langeais. Anne et Charles donnent leur consentement mutuel à Jean de Rély, évêque d'Angers et confesseur du roi. akg-images/Coll. Dupondt



**Charles VIII de France ou Charles l'Affable, roi de 1483 à 1498. Charles VIII, portrait d'époque, non signé.** akg-images

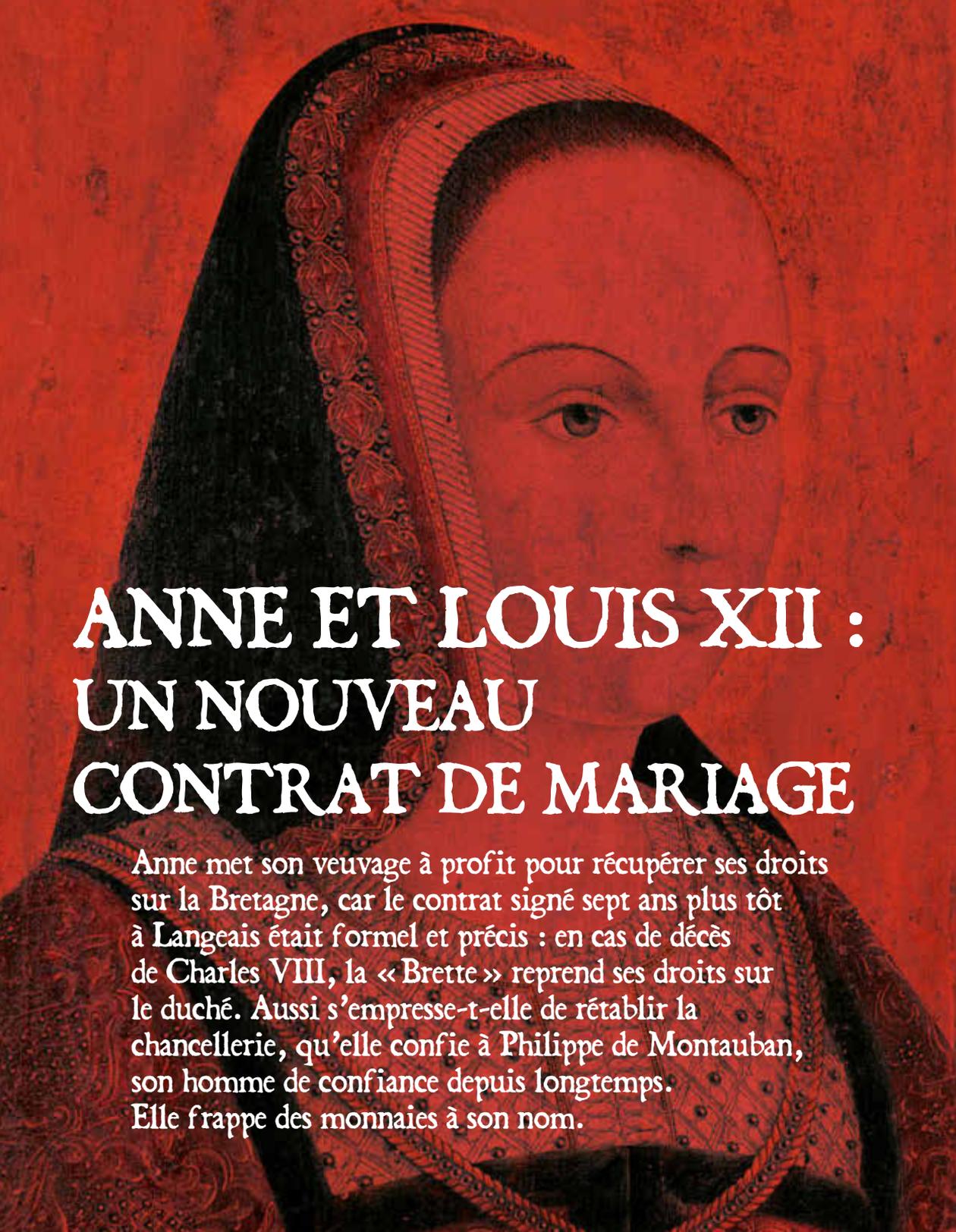
l'attente générale, rien n'était prévu pour garantir les franchises et privilèges des Bretons sous le régime de l'union personnelle du pays à la couronne de France. »

À en croire les auteurs de l'époque, Charles VIII n'est ni vraiment beau, ni très avenant. Petit, malingre, affligé d'une grosse tête sur de frères épaules, le nez busqué, les lèvres proéminentes, le regard fixe, il n'a été gâté ni par ses parents ni par Dame nature. Mais Anne, qui ne l'a pas choisi, doit s'en accommoder et faire contre mauvaise fortune bon cœur. La cérémonie de couronnement de la duchesse des Bretons devenue reine de France, le 8 février 1492, lave l'affront d'un mariage célébré à la hâte et presque en catimini.

Anne est désormais dans une prison dorée. Tandis qu'elle tente de sauvegarder de son duché ce qui peut l'être encore, Charles commence une francisation à marche forcée de ses institutions, remplaçant les hauts fonctionnaires bretons par des gens à sa solde. Le Parlement de Vannes est subordonné à celui de Paris, la Chambre des comptes de Vannes est pour sa part contrainte à migrer à Nantes tandis que Charles entend substituer à la monnaie bretonne le système monétaire tournois. C'est beaucoup d'un coup ! Une mise au pas qui ressemble trop au passage sous les fourches caudines pour que tout le monde accepte le nouvel ordre sans broncher. Les monétaires de Rennes et de Nantes s'opposent à l'introduction de la monnaie tournois. Face à tant de réticences, voire à une telle



**Lithographie représentant le revers de la médaille offerte par la ville de Lyon au couple royal et qui figure Anne de profil.** akg-images



# ANNE ET LOUIS XII : UN NOUVEAU CONTRAT DE MARIAGE

Anne met son veuvage à profit pour récupérer ses droits sur la Bretagne, car le contrat signé sept ans plus tôt à Langeais était formel et précis : en cas de décès de Charles VIII, la « Brette » reprend ses droits sur le duché. Aussi s'empresse-t-elle de rétablir la chancellerie, qu'elle confie à Philippe de Montauban, son homme de confiance depuis longtemps. Elle frappe des monnaies à son nom.

# ANNE RÉCUPÈRE SES DROITS SUR LA BRETAGNE

**E**t elle obtient du nouveau souverain, Louis XII, qui fut l'allié fidèle de son père, la promesse du retrait des troupes françaises de Bretagne, ainsi que la restitution de toutes les places fortes bretonnes, à l'exception de Fougères et de Nantes, qu'il peut conserver pendant une année. Aux termes du contrat d'union avec Charles, Anne devait se remarier avec le nouveau souverain. Mais à deux conditions tout de même : « S'il lui plaist et si faire se peut. » Anne, qui le connaît depuis longtemps et qui ne nourrit pas d'animosité à son égard, accepterait volontiers d'épouser Louis XII s'il n'était pas déjà... marié ! Or la bigamie étant interdite par l'Église, même chez les rois de France, et Louis tenant dur comme fer à la jolie main de cette princesse occidentale et encore davantage à son grand fief, il ne reste qu'une chose à faire : casser son mariage avec Jeanne de France, la fille



**Sacre de Louis XII, le 8 avril 1498. Le lendemain, Anne rétablit la chancellerie de Bretagne.**

akg-images/A. Held

Anne, certes, a du caractère. Mais Louis XII reste le maître. « Elle a la bride sur le cou et la main du roi n'est jamais loin, écrit Kerhervé. Toutes ses décisions ne sont officielles qu'après confirmation par le roi. » Et puis elle est une femme. Et le premier des devoirs d'une femme de son temps n'est ni de gérer ni de diriger, mais d'enfanter, de faire des héritiers à son prince. De ce côté, Anne s'y prend plutôt mal. Elle a bien fait quatre enfants à Charles.... Mais aucun n'a survécu. Elle aura plus de chances avec son second époux. Elle lui donne une fille, Claude, dont le nom passera à la postérité grâce à celui d'une jolie petite prune jaune, le 15 octobre 1499. Quoique de santé fragile, la petite Claude a plus de chance que ses frères et sœurs partis trop tôt dans les limbes. Un si beau parti ne peut manquer lui aussi de susciter envie et convoitises. À commencer celles des souverains du Saint Empire romain germanique ; Anne, qui aurait souhaité convoler avec Maximilien, veut-elle prendre une revanche sur le destin, par l'intercession de sa fille ? Toujours est-il que la petite Claude est tout juste en état de marcher et commence à peine à babiller qu'Anne la fiance, en 1501, à un garçon... un peu plus jeune qu'elle : l'archiduc Charles de Luxembourg, le futur Charles Quint qui présidera aux destinées du Saint Empire romain germanique. Notre « Brette » a décidément de la suite dans les idées. Le projet d'alliance, qui rapprocherait la Bretagne de l'Autriche, séduit Anne et beaucoup moins Louis. Mais, en octobre 1504, c'est semble-t-il chose faite. Le contrat entre la France et l'Autriche est scellé.



**Gravure sur cuivre colorisée, représentant Claude de France, fille d'Anne de Bretagne et de Louis XII. Contre la volonté de sa mère qui la destine à Charles Quint, maître du Saint Empire romain germanique, elle sera mariée à François d'Angoulême, le futur François I<sup>er</sup>.** akg-images

**Page de droite : Charles Quint de Habsbourg, le futur empereur des Romains, à l'âge de 12 ans. Fiancé à Claude à un peu plus de 2 ans, il ne l'épousera finalement pas, Louis XII, craignant de voir la Bretagne échapper à la France, lui préférant François d'Angoulême.** akg-images/Erich Lessing



l'on ne vit, pour un jour plus grande pitié. Car non seulement les princes et les princesses, mais les gens de tous les états qui là étaient, semblaient qu'autre métier n'eussent appris que de pleurer, tordre les mains et crier. »

La reine défunte, médecins et apothicaires s'empresment d'embaumer son corps, et pour satisfaire à ses dernières volontés, de prélever son cœur et de l'enfermer dans un reliquaire d'or destiné à prendre la route de la Bretagne et sur lequel sont gravés ces vers :

Les princes et princesses, la noblesse de Bretagne et du royaume, le clergé vient rendre un dernier hommage à la reine. BnF



*En ce petit vaisseau de fin or pur et munde,  
Repose ung plus grand cueur que oncque dame  
eut au munde ;*

*Anne fut le nom d'elle en France deux fois roine,  
Duchesse des Bretons royale et souveraine.*

Derrière l'emphase du texte, on salue, une fois encore, la volonté et l'esprit d'indépendance de la petite duchesse qui certes assumait ses fonctions, mais qui ne se résolut jamais vraiment à ce destin tragique et contrarié. « Ainsi, symboliquement, écrit Philippe Tourault, son cœur continuera de battre après elle, pour sa vraie patrie. »

Le corps d'Anne repose, au terme de funérailles grandioses, à la cathédrale de Saint-Denis lorsque le roi fait acheminer le reliquaire et son contenu, escortés par des seigneurs bretons, vers Nantes, où il est déposé d'abord dans l'église des Chartreux avant, conformément aux vœux d'Anne, d'être porté dans l'église du couvent des Carmes auprès du tombeau de François II et de Marguerite de Foix, ses parents.

Anne morte, Louis est veuf et éploré certes. Mais tout de même relativement peu... inconsolable. Le souvenir de sa chère « Brette » le hante-t-il encore lorsqu'il prend langue avec le roi d'Angleterre en vue de la

remplacer ? Peut-être. Pas sûr. En tout cas, la beauté et la sensualité impressionnantes de Mary Tudor, la propre sœur du roi Henri VIII, aideront à vaincre son chagrin « éternel » et à mettre une fin heureuse à son deuil qui dure tout de même quelques... mois. Son mariage est célébré le 9 octobre ! Louis n'a pas perdu de temps. Il faut dire que, de l'avis de tous, la nouvelle reine, âgée de 16 ans seulement, a plus d'un atout pour charmer un souverain vieilli prématurément. De fait, Louis XII se laisse aller à une vie de jouissance qui hâtera encore sa mort. Il



**Obligée, par sa dignité de reine de France, d'être inhumée en l'abbatiale de Saint-Denis, où étaient placés les tombeaux des souverains, la reine Anne voulut que son cœur reposât auprès de ses parents à Nantes, dans son duché de Bretagne. Le cœur est placé dans un écrin d'or et acheminé, sans doute par bateau, depuis Blois jusqu'à Nantes. BnF**



Page de gauche :

**Claude de France**  
**(Romorantin, 1499-Blois, 1524).**

akg-images/De Agostini Picture Library

de la même année. Claude, « dont on a peine à croire qu'elle n'a pas été circonvenue », estime Michel de Mauny, transforme le don à vie à François I<sup>er</sup> en cession à perpétuité à la couronne de France.

Les deux premiers actes de la tragi-comédie sont joués.

L'acte final sera joué à Vannes, dix-sept années plus tard. « L'unification devait suivre, estime Michel de Mauny, elle était l'aboutissement d'une politique tortueuse et sans vergogne qui allait atteindre son apogée le 4 août 1532, préfiguration de la célèbre nuit du 4 août 1789. » Le contrat de mariage conclu par Anne et Louis XII constitue bel et bien un traité international : la duchesse l'a signé au nom de la nation bretonne. Comment l'abolir, faire en sorte que ce document si fondamental soit réduit à une simple dimension de chiffon de papier ? Dans la tête du monarque, il suffit de donner un semblant de volonté populaire à ce qui se trame dans l'ombre et dans les couloirs du pouvoir. Seule une autre convention de droit public, émanant des États de Bretagne, est en mesure de rendre caduc le traité de 1498. « Comme le gouvernement français se doute bien que les députés ne se résigneront pas à l'annexion, écrit Philippe Tourault, tout est mis en œuvre pour réduire leur résistance : argent, promesses, menaces. » Tourault exagère-t-il ? Pas si sûr. Déjà Bertrand d'Argentré, dans l'édition non expurgée et non censurée de son *Histoire de Bretagne*, de 1582<sup>25</sup>, assure retranscrire fidèlement des propos échangés entre Louis des Déserts,

---

25. Celle qui subira un autodafé ordonné par le Parlement de Paris au prétexte qu'elle contient des « faits contre la dignité des rois, du royaume et du nom français ».

**En 1532, Antoine Duprat reçoit du roi une « valise diplomatique » remplie de 20 000 livres tournois destinées à convaincre les Bretons réticents du bien-fondé de l'Union perpétuelle de la Bretagne et de la France.** akg-images/E. Lessing

